Informations concernant l'exercice du droit de rétractation

Droit de rétractation

Conformément à l'article L. 121-21 du Code de la consommation, vous avez le droit de vous rétracter du présent Contrat sans avoir à motiver votre décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 121-21-3 à L. 121-21-5 du Code de la consommation dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation expire quatorze jours francs après le jour de la conclusion du présent Contrat, étant précisé que si le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent Contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, envoyée par lettre postale ou courrier électronique. Votre déclaration doit être adressée à : IONOS SARL, 7, place de la gare, 57200 SARREGUEMINES ou resiliation@ionos.fr. Si vous utilisez cette dernière option, nous vous enverrons sans délai un accusé réception de la rétractation par courriel.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre déclaration exprimant votre volonté de vous rétracter avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de la rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent Contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous avons reçu votre décision de rétractation du présent Contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services avant la fin du délai de rétractation mentionné à l'article L. 121-21 du Code de la consommation, vous devrez nous payer un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de votre décision de vous rétracter du présent Contrat ; ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le présent Contrat.